Plan Local d'Urbanisme

Annexe 3-2 Servitudes d'Utilité Publique

a) Recueil des Servitudes d'Utilité Publique

1ère Modification

Prescrite par arrêté municipal n°88 du 11/03/2022

NÎMES

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ	MODIFICATION	RÉVISION ALLÉGÉE	MISE À JOUR
le 29/05/2010	le 30/09/2017	le 07/07/2018	le / /	le / /	le / /

SOMMAIRE DU TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	PAGE
A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	1
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	2 à 15
AC2	Servitudes= de protection des sites et monuments naturels	16
AC4	Site Patrimonial Remarquable	16
I3	Servitudes relatives à l'établissement des distributions de gaz	17
I4	Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques aériennes ou souterraines	18
I6	Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières	19
A3	Servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres	20
A2	Servitude de canalisation souterraine d'eau d'irrigation	20

A5	Servitudes des canalisations publiques	20
AS1	Servitude relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	21
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	22
EL 11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes de routes express	22
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)	23
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	24 à25
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	26 à 33
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	34
AR3	Servitude concernant les magasins de poudre de l'armée et de la marine	35
AR6	Servitudes aux abors des champs de tir	35
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	36
PPRi	Plan de Prévention des Risques d'Inondations	36

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE NATUREL			
		Eaux			
A 4	Servitudes concernant les terrains riverains	Servitudes prévues aux articles 100 et 101 du	**. Arrêté Préfectoral du 3 août 1972**	**Direction Départemenale des Territoires et de la Mer du Gard /Service Eau et Milieux aquatiques**	
	des cours d'eau non domaniaux ou compris	code rural ainsi que celles prévues par le	instituant une servitude de libre passage des engins mécaniques		
	dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	décret n° 59-96 du 7 janvier 1959, relatif au	de curage et de faucardage sur les berges des cours d'eau non		
		passage des engins mécaniques d'entretien sur	domaniaux		
		les berges et dans le lit des cours d'eau non	"Le Vistre et le Vistre de la Fontaine "		
		domaniaux et validées dans les conditions	**. Arrêté Préfectoral du 24 décembre 1991**		
		prévues au IV de l'article L 211-7 du code de	instituant une servitude de libre passage des engins mécaniques		
		l'environnement.	de curage et de faucardage sur les berges des cours d'eau non		
			domaniaux		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	" Le Vistre "		
		article L 215-4 du code de l'environnement	Syndicat intercommunal d'assainissement		
		articles L 151 -37 - 1, R 152-29 du code rural et de	"Les Hautes Terres du Vistre "		
		la pêche maritime			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**CLASSES**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Liste de 1840**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant classement parmi les monuments historiques		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	L'amphithéâtre		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	La Maison Carrée		
			Le Temple de Diane, thermes, nymphées, ensemble de la Fontaine		
			Porte d'Arles, dite d' "Auguste"		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Porte d'Espagne, dite de "France"		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Château d'Eau , rue de la Lampèze		
			Tour Magne		
			Liste de 1875 et 9 Août 1906		
			portant classement parmi les monuments historiques		
			La Cathédrale Nôtre-Dame		
			Arrêté Ministériel du 30 juillet 1909		
			portant classement parmi les monuments historiques		
			L'Eglise St Paul		
			Arrêté Ministériel du 24 septembre 1936		
			portant classement parmi les monuments historiques		
			Le menhir de Courbessac		
			Arrêté Ministériel du 23 juillet 1973		
			portant classement parmi les monuments historiques		
			La Chapelle de l'Ancien Collège des Jésuites		
			Arrêté Ministériel du 28 août 1980		
			portant classement parmi les monuments historiques		
			le Mur du Bas-Empire, "Boulevard des Arènes"		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**CLASSES**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 18 mars 1986**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant classement parmi les monuments historiques	**Régionale**	
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	l ' Ancien Palais Episcopal	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	**Arrêté Ministériel du 23 août 1991**	**Culturelles**	
			portant classement parmi les Monuments Historiques		
			Le Jardin de la Fontaine		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	**Arrêté Ministériel du 13 juin 2003**		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	portant classement parmi les Monuments Historiques		
			de l'Ancienne Maison de l'Avocat des Pauvres		
			Arrêté Ministériel du 18 novembre 2004		
			portant classement parmi les Monuments Historiques		
			de l'Hôtel Novi de Caveirac - 4 bis et 6 rue Fresque		
			Arrêté Ministériel du 5 décembre 2005		
			portant classement parmi les Monuments Historiques		
			de parties d'immeuble de l'Ancien Hôtel Rivet situé 10, Grand'Rue		
			Arrêté Ministériel du 7 novembre 2016		
			portant classement parmi les Monuments Historiques de la		
			façade de l'immeuble du XVIIème siècle situé 15 et 17 rue des Marchands		
			parcelle EY813		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 16 janvier 1939**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Les façades sur cour de l'Hôtel de Bernis	**Culturelles**	
			Arrêté Ministériel du 3 octobre 1939		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sis 1, rue de la Madeleine		
			Arrêté Ministériel du 10 janvier 1940		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sis 16, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 14, rue du Châpitre		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 14, rue de l'Aspic		
			Arrêté Ministériel du 6 décembre 1949		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 27, rue de l'Aspic		
			Arrêté Ministériel du 23 décembre 1959		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble de l'Hôtel de Ville (ancienne maison de la trésorerie)		
			situé 13 rue de la Trésorerie, Facade sur rue et voûte sur croisée d'ogives		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 22 juillet 1963**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 6, place de la Salamandre	**Culturelles**	
			Arrêté Ministériel du 28 octobre 1963		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sis 36, rue Roussy		
			Arrêté Ministériel du 28 octobre 1963		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 1, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 8 janvier 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 27, rue de la Madeleine		
			Arrêté Ministériel du 14 janvier 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 2 Plan de l'Aspic		
			Arrêté Ministériel du 31 janvier 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 20, rue des Orangers		
			Arrêté Ministériel du 5 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 4, Plan de l'Aspic		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 19 février 1964**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 28 Boulevard Gambetta		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 11, rue des Marchands		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 11, rue de la Ferrage		
			Arrêté Ministériel du 22 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Le Petit Temple sise rue du Grand-Couvent		
			Arrêté Ministériel du 27 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 12, rue de la Porte de France		
			Arrêté Ministériel du 27 février 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 40, rue de la Porte de France		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise à l'angle de la rue		
			Murier d'Espagne et de la place des Halles		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 4 mars 1964**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 3, rue Mûrier d'Espagne		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 15, Grand'Rue		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 23, rue de l'Etoile		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 4, Grand'Rue		
			Arrêté Ministériel du 4 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble 2, rue du Grand Couvent		
			Arrêté Ministériel du 5 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 2, rue des Marchands		
			Arrêté Ministériel du 5 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 2, place de la Bouquerie		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 5 mars 1964**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 25, rue Jean Reboul		
			Arrêté Ministériel du 7 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 5, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 7 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 13, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 12 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 17, rue Nôtre Dame		
			Arrêté Ministériel du 12 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 6, rue Fresque		
			Arrêté Ministériel du 13 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 21, rue des Orangers		
			~~**Arrêté Ministériel du 19 mars 1964**~~		
			~~portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments~~		
			~~Historiques~~		
			~~Parties d'immeuble sise 3, rue Dorée~~		
			substitué par l' arrêté préfectoral n°2012 177 0001 du 25 juin 2012.		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 19 mars 1964**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 5, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 2, rue de Bernis		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Le Grand Temple sise 10, rue Claude Brousson		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sis 4, rue Dorée		
			Arrêté Ministériel du 19 mars 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 29, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 28 avril 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 13, rue de la Madeleine		
			Arrêté Ministériel du 28 avril 1964		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques, Parties d'immeuble sise 18, rue de l'Horloge		
			Arrêté ministériel du 19 février 1962		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historique du bas relief Renaissance, maison sise 4, rue de la Curaterie		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 16 mars 1965**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Parties d'immeuble sise 35, rue de la Madeleine	**Culturelles**	
			Arrêté Ministériel du 29 mars 1965		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Parties d'immeuble sise 18, rue des Lombards		
			Arrêté Ministériel du 19 décembre 1972		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques - Parties d'immeubles		
			15 et 16, rue des Lombards - 6, rue Général Perrier		
			3 et 5, rue Mûrier d'Espagne - 4, 6, 6 bis rue des Halles		
			Arrêté Ministériel du 7 février 1975		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Parties d'immeuble sise 14, rue du Chapître		
			Arrêté Ministériel du 28 décembre 1984		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques - Parties d'immeuble		
			1, rue de la Violette et 4 bis rue Régale		
			Arrêté Ministériel du 7 septembre 1987		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			le Pavillon de l'ancienne gare sise rue V. Faita		
			~~**Arrêté Ministériel du 16 novembre 1988**~~		
			~~portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments~~		
			~~Historiques~~		
			~~Parties d'immeuble hôtel Rivet sise 10, Grand'Rue~~		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Ministériel du 16 novembre 1988**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	La Fontaine de l'Esplanade dite Fontaine Pradier	**Culturelles**	
			Arrêté Préfectoral du 26 mai 1989		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	Historiques de certaines parties		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Du Jardin de la Fontaine		
			Arrêté Préfectoral du 31 octobre 1989		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			l ' Enceinte antique		
			Arrêté Préfectoral du 17 janvier 1990		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			l'Hôtel Séguier sise 7, rue Séguier		
			Arrêté Préfectoral du 25 avril 1991		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			La Carrière Romaine de Barutel		
			Arrêté Préfectoral du 6 mars 1992		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Le presbytère de la Cathédrale 9, rue St Castor		
			Arrêté Préfectoral du 16 aout 1993		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			Le Palais de Justice de Nimes .		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Préfectoral du 4 janvier 1995**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	La maison de l'avocat des pauvres	**Culturelles**	
			situé 16, rue Fresque		
			Arrêté Préfectoral du 30 mars1995		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Historiques		
			L'hôtel Colomb de Daunant, ex hôtel Cité Foulc		
			situé 10, rue Briçonnet		
			Arrêté Préfectoral du 14 janvier 1999		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			L'ancien collège des Jésuites et de la galerie Jules Salles		
			Arrêté Préfectoral du 14 janvier 1999		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			L'hôtel de Bernis		
			Arrêté Préfectoral du 6 octobre 2000		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'immeuble 2 plan de l'Aspic		
			Arrêté Préfectoral du 13 octobre 2000		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'immeuble 25 rue jean Reboul (ancien hôtel DIEU)		
			Arrêté Préfectoral du 26 décembre 2001		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de la maison de Paul Rabaut, 2 rue Rabaut-Saint Etienne		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL	**INSCRITS**		
			Arrêté Préfectoral du 27 décembre 2001		
		Monuments historiques	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			historiques du cimetières protestant		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Préfectoral du 05 Février 2002**	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques de l'église Notre Dame du Suffrage et Saint Dominique	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	**Arrêté Préfectoral du 05 Février 2002**	**Culturelles**	
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques du Lycée Technologique Régional Dhuoda		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	**Arrêté Préfectoral du 16 Décembre 2002**		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de la demeure,5 rue de la Crucimèle		
			Arrêté Préfectoral du 23 janvier 2004		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'immeuble dit Hôtel Boudon sis 4 rue de Bernis		
			Arrêté Préfectoral du 23 janvier 2004		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
	portant inscription sur l'inventaire supplémer		Historiques de l'immeuble sis 1 et 1 bis avenue Jean Jaures et 7 bis rue		
			Saint-Dominique		
			Arrêté Préfectoral du 16 mars 2005		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'immeuble sis 15 et 17 rue des Marchands		
			Arrêté Préfectoral du 4 juillet 2007		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques du lycée Alphonse Daudet		
			Arrêté Préfectoral du 5 décembre 2007		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de l'hôtel Milliarède, 31 av. Carnot,		
			cadastré : section HA parcelle n°1225 et 1215.		
			Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2009		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques de la chapelle Sainte Eugénie (en totalité) - rue Ste Eugénie		
			cadastrée : section EY parcelle n°354.		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
			INSCRITS		
		PATRIMOINE CULTUREL	**Arrêté Préfectoral du 9 août 2010**		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		Monuments historiques	Historiques		
			De l'église Saint Charles en totalité avec ses annexes et son parvis		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	cadastrée : section DO parcelle n°175, située Boulevard Gambetta.	**Direction**	
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	**Arrêté Préfectoral du 3 septembre 2010**	**Régionale**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments	**des Affaires**	
		historiques avec l'indication de leur étendue.	Historiques de l'immeuble (Hôtel Davé), facade, toiture et cage d'escalier	**Culturelles**	
			sis 15 Boulevard Talabot		
			Arrêté Préfectoral du 8 octobre 2010		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	Historiques		
			De l'hôtel Colomb de Daunant, 23 rue Fénelon		
			cadastré : section HA parcelle n°991.		
			Arrêté Préfectoral du 17 janvier 2011		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'ancien hôtel du Louvre en totalité à l'exception pour les intérieurs		
			du rez-de-chaussée de la parcelle EZ 261, l'ensemble est situé aux		
			n°2 bis et 4 rue Notre Dame, cadastré EZ n° 441, 442 et 261et pour		
			partie sur EZ 443 concernant les anciennes écuries (voir plan).		
			Arrêté Préfectoral du 9 mars 2011		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			De l'ancien grand séminaire : les façades, toitures ainsi que le		
			rez-de-chaussée de l'aile nord, les deux grands escaliers de l'aile ouest		
			et le vestibule de l'aile sud, situé 22 rue des Chassaintes		
			et cadastré section DV parcelle n°64		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments historiques	**INSCRITS**		
AC 1	Servitudes de protection des monuments	Mesures de classement et d'inscription prises	**Arrêté Préfectoral du 9 mars 2011**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	INCLUS DANS LE PERIMETRE
	historiques.	en application des articles 1er à 5 de la loi du	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
		31 décembre 1913 modifiée sur les monuments	Historiques		
		historiques avec l'indication de leur étendue.	les façades et toitures de l'aile sur la rue de Sauve de la maison située		
			5 et 7 rue de Sauve, et le grand escalier du n°7 - parcelles DV 238 et 239		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	**Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2011**		
		articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine.	portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			en totalité y compris le garage de la villa Roche		
			située au n°62 impasse du château Silhol		
			et cadastrée section DN parcelles : 429, 564, 440 et 451		
			Arrêté Préfectoral du 19 avril 2012		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			les façades et toitures ainsi que les deux vestibules avec les deux		
			cages d'escalier et en totalité le 1er étage de l'hôtel particulier		
			de l'immeuble dit hôtel Bézard,		
			situé 2 avenue Feuchères et 1 boulevard de Bruxelles		
			cadastré section EZ parcelle 530 et d'une contenance de 24a 45ca.		
			Arrêté Préfectoral du 25 juin 2012		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		
			de l'hôtel André en totalité, situé 3 rue Dorée, parcelle EY491		
			Arrêté Préfectoral du 13 mai 2015		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques du Couvent des sœurs de la Charité sis rue de la Faïence parcelle DP 336		
			Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2023		
			portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments		
			Historiques		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
			de la Maison Fargeon située au 30 rue Clérisseau et cadastrée DT 160		
		PATRIMOINE CULTUREL			
		Monuments naturels et sites	**CLASSES**		
AC 2	Servitudes de protection des sites et	Zones de protection des sites créées en ap-	**Arrêté Ministériel du 27 août 1955**	**Direction Régionale des Affaires Culturelles**	
	monuments naturels :	plication de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930	portant classement parmi les sites pittoresques		
		modifié.	**les Terrasses de la Tour Magne**		
			INSCRITS		
		Textes en vigueur au 30/09/2017			
		articles L 341-1 et L 341-2 du code du patrimoine.	**Arrêté Ministériel du 20 mai 1947**		
			portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques		
			l'ensemble formé par		
			Le Jardin de la fontaine , Le Quai de la Fontaine et		
			Le Mont d'Haussez		
			Arrêté Ministériel du 27 février 1979		
			portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques		
			l'ensemble urbain formé par le Centre Historique		
			ZONE DE PROTECTION		
			Décret du 24 septembre 1957		
			établissant une zone de protection sur le panorama		
			des Terrasses de la Tour Magne		
AC 4	Servitude relative au site patrimonial remarquab	Servitude instituée par l'article L.631-1 du code du	**Arrêté municipal de mise à jour du PLU du du 14 juin 2019**	**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)**	
		patrimoine	Inscrivant le Site Patrimnial Remarquable parmi les servitudes d'utilité		
			publique		
		Textes en vigueur au 20/05/2019			
		loi LCAP du 7 juillet 2016			
		art L.631-1 du code patrimoine			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		ENERGIE			
		Gaz			
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des	Périmètres à l'intérieur desquels ont été	Feeder de transport de GAZ haute pression	**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**	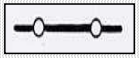
	canalisations de gaz.	instituées des servitudes :	MONTPELLIER - NIMES (la bastide)		
		. de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906			
		. de l'article 298 de la loi de finances du	**Arrêté Ministériel du 5 février 1996**		
		13 juillet 1925	Portant sur la déclaration d'utilité publique,des travaux à exécuter		
		. de l'article 35 de la loi n° 46-628 du	pour la construction d'une canalisation de transport de gaz,		
		8 avril 1946 modifiée	dite "ARTERE DU MIDI DN 800".		
		. de l'article 25 du décret n° 64-481 du			
		23 janvier 1964.	**Arrêté Préfectoral n°20-059 du 22 janvier 2020**		
			Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maitrise	**L'exploitant est : GRT Gaz Région Rhône Méditerranée ZAC de St Roman 30470 Aimargues**	
			des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune		
		articles L 433-2 à L 433-11 du code de l'énergie.	de Nîmes		
			Arrêté Préfectoral n°DREAL-2022-30-517-06 du 07 février2022	**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**	
			Instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maitrise		
			des risques autour des canalisations de transport et de distribution de		
			gaz naturel ou assimilé d'hydrocarbures et de produits chimiques		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		ENERGIE			
		Electricite			
I 4	Servitudes relatives à l'établissement	Périmètres à l'intérieur desquels ont été	**Arrêté Préfectoral du 17 février 1955**	**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**	
	des lignes aériennes.	instituées des servitudes autour de ligne aérienne	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
		d'électricité en application :	de la ligne électrique de 225 KV - SAINT CESAIRE - SAINT CHRISTOL		
		. de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906	**Arrêté Préfectoral du 30 octobre 1959**		
		modifiée	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
		. de l'article 298 de la loi de finances du	de la ligne électrique de 63 KV - FIRMINELLES (S.N.C.F) - NIMES		
		13 juillet 1925	**Arrêté Préfectoral du 10 juin 1970**		
		. de l'article 35 de la loi n° 46-628 du	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
		8 avril 1946 modifiée	de la ligne électrique de 63 KV - SAINT CESAIRE - VAUVERT		
		. de l'article 25 du décret n° 64-481 du	**Arrêté Préfectoral du 3 novembre 1970**		
		23 janvier 1964.	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction	**L'exploitant est : RTE Sud Est Section Technique 18, Boulevard Talabot BP 9 30006 Nîmes Cédex 4**	
			de la ligne électrique de 225 KV - JONQUIERES - SAINT CESAIRE 1		
			Arrêté Préfectoral du 24 mars 1980		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
		articles L 323-3 et suivants du code de l'énergie	de la ligne électrique de 225 KV		
			ST CESAIRE - ST CHRISTOL ST CESAIRE - JONQUIERES 2		
			Arrêté Préfectoral du 27 février 1991		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
			de la ligne électrique de 63 KV - SAINT CESAIRE - VESTRIC		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
			de la ligne électrique de 63 KV - NIMES - VAL GREZAN		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
			de la ligne électrique de 63 KV - NIMES - SAINT CESAIRE		
			Arrêté Préfectoral		
			relatif à l'établissement des servitudes concernant la construction		
			GRAND GRES-NIMES		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		MINES ET CARRIERES			
I 6	Périmètres de mines et carrières	Périmètres à l'intérieur desquels sont applica-	**Arrêté Ministériel du 19 décembre 2007**	**Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**	
		bles les dispositions des articles 71 à 73 du	accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides		
		code minier.	ou gazeux dit "Permis de Nîmes", à la société EnCore (E&P) Limited		
			Arrêté Ministériel du 1er mars 2010		
			accordant un permis exclusif de recherches		
			de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit "Permis de Montélimar",		
			aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		CANALISATIONS			
A 2	Canalisation souterraine d'eau d'irrigation	Servitude de canalisation souterraine d'eau	**Arrêté préfectoral du 24 octobre 2014**	**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard Service Eaux et Milieux Aquatiques**	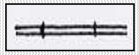
		d'irrigation	instaurant une servitude pour l'établissement à demeure de canalisation		
			souterraine d'eau d'irrigation		
			Arrêté préfectoral du 06 novembre 2014		
		Eaux et Assainissement			
A 3	Servitudes pouvant être rendues applica-	Servitudes de passage des engins mécaniques	**Décret du 14 septembre 1956**	**Direction Departementale des Territoires et de la Mer du Gard/Service Eau et Milieux aquatiques**	
	bles aux terrains riverains des canaux	d'entretien et de dépôt de produits de curage	portant concession générale à la Compagnie Nationale		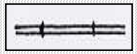
	d'irrigation et émissaires d'assainissement	et faucardement attachées aux canaux d'irri-	d'Aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc		
	des terres	gation et émissaires d'assainissement instituées	des travaux d'irrigation, ainsi que l'exploitation des ouvrages		
		en application des articles L 152-7 et L 152-13 du	réalisés		
		code rural et de la pêche maritime.			
A 5					
	Servitudes attachées aux canalisations	Zones où ont été instituées, en application de la	Canalisation souterraine d'eau potable	**Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole**	
	publiques d'eau et d'assainissement	loi n° 62-904 du 4 août 1962 et du décret n° 64-153	▪ Traverse du Tadorne		
		du 15 février 1964, les servitudes attachées aux	parcelle cadastrée : LS 511 (totalité de la percelle soit 52 m²)		
		canalisations publiques d'eau et d'assainissement	parcelle LS 507 (emprise de 268 m²)		
		Textes en vigueur au 30/09/2017	▪ Rues de la Crucimèle et Bonfa		
		articles L 152-1 et L 152-2 du code rural et de la	parcelle cadastrée : DP 331 (totalité de la parcelle soit 145 m²)		
		pêche maritime			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		CONSERVATION DES EAUX			
		Eau potable			
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de	Servitude attachée à la protection des eaux	**Arrêté préfectoral n°2011 285-0013 du 12 octobre 2011**	**Agence**	
	périmètres de protection des eaux destinées à	destinées à la consommation humaine	portant Déclaration d'Utilité Publique du prélèvement d'eau superficielle	**Régionale**	
	la consommation humaine	instituée en application de :	sur le territoire des communes de Nîmes et de Générac et instaurant le	**de Santé**	
		l'art. L.20 du code de la santé publique	périmètre de protection pour le captage dit "prise d'eau superficielle G5	**Languedoc**	
		modiifé par art.7 de la loi 64-1245 du 16 12 1964 ,	sur le canal de Campagne (périmètre de protection immédiate, rapprochée)	**Roussillon**	
		décret n°61-859 du 1er août 1961modifié par		**Délégation**	
		décrets n°67-1093 du 15 12 1967, n°89-3 du	**Arrêté préfectoral n°2012 298-0007 du 24 octobre 2012**	**Territoriale du Gard**	
		3 janvier 1989, n°2001-1220, n°2003-462.	portant Déclaration d'Utilité Publique du projet présenté par la commune de		
			LA ROUVIERE d'instauration des périmètres de protection pour les captages		
		Textes en vigueur au 30/09/2017 :	dits "forage et source de Vallonguette", au titre des articles L.1321-1 à L.1321-8		
		art L.215-13 : code de l'environnement,	du code de la santé publique (périmètre de protection rapprochée)		
		code de la santé publique :			
		art. L.1321-2, L.1321-2-1			
		art.R.1321-6 et suivants			
		circulaire du 24/07/1990.			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		COMMUNICATIONS			
		Voies ferrées			
T 1	Servitudes relatives aux voies ferrées	Zone ferroviaire en bordure de laquelle	Sur toute la commune - Zone UES au P.L.U.	**Réseau Ferré de France (RFF) et SNCF**	
		s'appliquent les servitudes relatives au chemin			
		de fer instituées par :			
		- la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins			
		de fer			
		. l 'article 6 du décret du 30 octobre 1935			
		modifié portant création de servitudes			
		de visibilité sur les voies publiques.			
		Reseau routier			
E L 11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès	Servitudes relatives aux interdictions d'accès	**Arrêté Préfectoral du 20 octobre 1997**	**Direction Interégionale des Routes Méditerranée**	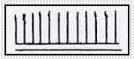
	grévant les propriétés limitrophes des routes	grevant les propriétés limitrophes des autoroutes	conférant à la R. N 106 le statut de déviation d'agglomération		
	express et des déviations d'agglomération	des routes express et des	sur la commune de nimes		
		déviations d'agglomérations en			
		application des articles L 122-2, L 151-1 et L 151-3			
		du code de la voirie routière			

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		COMMUNICATIONS			
		Circulation aerienne			
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Servitudes aéronautiques de dégagement et	**Arrêté ministériel du 17 décembre 2019**	**Direction**	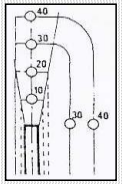
	(aérodromes civils et militaires)	de balisage instituées en application des	approuvant les servitudes aéronautiques de l'aérodrome de	**Régionale de**	
		articles L. 6350-1, L.6351-1, L.6351-2 à 5 du code	NIMES-GARONS	**L'Aviation**	
		des transports	**Arrêté Ministériel du 3 juillet 1973**	**Civile**	
			instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des		
			dégagements de l'aérodrome de NIMES-COURBESSAC		
			Arrêté Ministériel du 14 décembre 2000	**Ministère de**	
			aprouvant la modification des servitudes aéronautiques de	**la Défense**	
			dégagement de l'aérodrome de NIMES-COURBESSAC		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Defense Nationale		
P T 1	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres de récep-	**Décret du 23 juillet 1961**		
	radioélectriques concernant la protec-	tion radioélectriques contre les perturbations	fixant l'étendue des zones et des servitudes applicables au	**Marine**	
	tion des centres de réception contre les	électromagnétiques instituées en application	voisinage du centre de NIMES-COURBESSAC dans l'intérêt		
	perturbations électro-magnétiques.	des articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du	des réceptions radioélectriques		
		code des postes et des communications	**Décret du 6 août 1965**		
		électroniques.	fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au		
			voisinage des centres de réception de la base aéronavale		
			de NIMES-GARONS pour la protection des réceptions		
			radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 5 mars 1993	**DDE-SSBA**	
			fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au	**Nimes**	
			voisinage des centres de réception de NIMES - COURBESSAC		
			pour la protection des réceptions radioélectriques		
			contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 23 octobre 1992	**Et.du Génie de**	
			fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au	**Montpellier**	
			voisinage des centres de réception NIMES - CAMP DES		
			GARRIGUES pour la protection des réceptions		
			radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 23 octobre 1992		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au		
			voisinage des centres de réception NIMES - QUARTIER BRUYERE		
			pour la protection des réceptions radioélectriques		
			contre les perturbations électromagnétiques		
			Décret du 18 mars 2008 - NOR I0CG0805454D	**D.S.I.C./C.I.S.**	
			fixant l'étendue des zones de protection et de garde applicables au	**PREFECTURE**	
			voisinage des trois centres radioélectriques : NIMES/CAPITELLES ;	**Hte GARONNE**	
			NIMES/10 AV FEUCHERES ; NIMES/1105 AV PIERRE MENDES	**TOULOUSE**	
			FRANCE pour la protection des réceptions radioélectriques		
			contre les perturbations électromagnétiques.		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télédiffusion		
P T 1	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres de récep-	**Décret du 12 décembre 1980**	**Télédiffusion de France**	
	radioélectriques concernant la protec-	tion radioélectriques contre les perturbations	fixant l'étendue des zones et des servitudes de protection contre		
	tion des centres de réception contre les	électromagnétiques instituées en application	les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage de		
	perturbations électro-magnétiques.	des articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du	centres radioélectriques		
		code des postes et des communications	CARCASSONNE (Pic de Nore - Mont de la Caume)		
		électroniques.	Station NIMES-LES CAPITELLES		
			Zone de protection (759 - 416)		
			Décret du 12 décembre 1980		
			fixant l'étendue des zones et des servitudes de protection contre		
			les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage de		
			centres radioélectriques		
			CARCASSONNE (Pic de Nore - Mont de la Caume)		
			NIMES - CENTRE DE PRODUCTION - (759 - 417)		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Défense Nationale		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radioélec-	**Décret du 23 juillet 1965**	**Direction Départementale de l'Equipement**	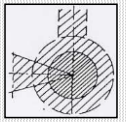
	radioélectriques concernant la protection	triques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et des servitudes de protection		
	contre les obstacles, des centres d'émis-	obstacles instituées en application des articles	contre les obstacles applicables au voisinage des centres		
	sion et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1	de transmission de la base aéronavale de NIMES-GARONS		
		code des postes et des communications	**Décret du 5 novembre 1991**		
		électroniques.	fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables		
			sur le parcours du faisceau hertzien		
			de NIMES-CAISSARGUES à NIMES-GARONS		
			Décret du 15 novembre 1991		
			fixant l'étendue des zones et du secteur de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables au		
			voisinage du centre d'émission de NIMES-GARONS		
			(RADAR-CENTAURE)		
			Décret du 13 novembre 1992	**Et.du Génie de Montpellier**	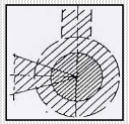
			fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes		
			de protection contre les obstacles applicables au voisinage		
			du centre d'émission du CAMP des GARRIGUES		
			Décret du 13 novembre 1992		
			fixant l'étendue des zones de dégagement et les servitudes		
			de protection contre les obstacles applicables au voisinage		
			du centre d'émission du QUARTIER BRUYERE		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Défense Nationale		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radioélec-	**Décret du 12 novembre 1992**	**Et.du Génie de Montpellier**	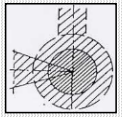
	radioélectriques concernant la protection	triques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les		
	contre les obstacles, des centres d'émis-	obstacles instituées en application des articles	servitudes de protection contre les obstacles applicables		
	sion et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26	sur le parcours du faisceau hertzien		
		code des postes et des communications	CAMP des GARRIGUES au QUARTIER BRUYERE		
		électroniques.	**Décret du 13 novembre 1992**		
			fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables		
			sur le parcours du faisceau hertzien CAMP des GARRIGUES		
			dans l'azimut 076°		
			Décret du 13 novembre 1992		
			fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables		
			sur le parcours du faisceau hertzien CAMP des GARRIGUES		
			CAMP des GARRIGUES à la BOISSIERE		
			Décret du 22 février 1993	**Direction Départementale de l'Equipement**	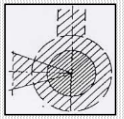
			fixant l'étendue de la zone primaire de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables		
			au voisinage du centre d'émission de		
			NIMES COURBESSAC AERODROME		
			Décret du 31 aout 1993		
			fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les		
			servitudes de protection contre les obstacles applicables		
			sur le parcours du faisceau hertzien		
			NIMES - CAISSARGUES à la SAINTE- BAUME		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Défense Nationale		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio-	**Décret du 11 avril 1995**		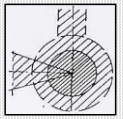
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les	**Marine**	
	contre les obstacles, des centres d'émission	obstacles instituées en application des articles	servitudes de protection contre les obstacles applicables		
	et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26	sur le parcours du faisceau hertzien		
		code des postes et des communications	NIMES - CAISSARGUES à SETE - SEMAPHORE		
		électroniques.	**Décret du 18 mars 2008 - NOR I0CG0805450D**		
			fixant l'étendue de la zone de dégagement contre les obstacles autour	**SZCIC**	
			des trois centres : NIMES/CAPITELLES ;	**de**	
			NIMES/10 AV FEUCHERES ;	**Marseille**	
			NIMES/1105 AV PIERRE MENDES-FRANCE ;		
			et au bénéfice des réseaux hertzien suivants :		
			NIMES/CAPITELLES à BEAUCAIRE/LES TROIS CROIX		
			NIMES/CAPITELLES à NIMES/FEUCHERES ;		
			BROUZET LES ALES /MT BOUQUET à NIMES / CAPITELLES ;		
			FONTANES/PRIME COMBE à NIMES/CAPITELLES ;		
			NIMES/CAPITELLES à NIMES/ P MENDES-FRANCE ;		
			NIMES/P MENDES-FRANCE à ESTEZARGUES/MOURE LA CTE		
			UCHAUD/PUECH LA CABANE à NIMES/P MENDES-FRANCE ;		
			NIMES/FEUCHERES à NIMES/P MENDES-FRANCE.		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télécommunication		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio-	**Décret du 27 janvier 1975**	**France Télécom**	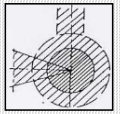
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres d'émission	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le		
	et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	parcours des faisceaux hertziens MONTPELLIER-MARSEILLE		
		postes et des communications électroniques.	Station de NIMES (Les Capitelles)		
			Zones de garde		
			Décret du 27 janvier 1975		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le		
			parcours des faisceaux hertziens NIMES-ALES		
			Tronçons NIMES (Les Capitelles)		
			BROUZET LES ALES (Mont Bouquet)		
			Zones de dégagement		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télécommunication		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio-	**Décret du 9 mai 1979**	**France Télécom**	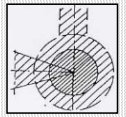
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage des stations et sur le		
	d'émission et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	parcours des faisceaux hertziens NIMES-LE GRAU DU ROI		
		postes et des communications électroniques.	Tronçons NIMES (Les Capitelles)		
			LE GRAU DU ROI (Montplaisir)		
			Zones de dégagement		
			Décret du 30 janvier 1989		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage d'une station et sur le		
			parcours du faisceau hertzien NIMES-UZES		
			Tronçon NIMES (Les Capitelles)		
			UZES		
			Zone de dégagement		
			Décret du 16 août 1989		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage d'une station et sur le		
			parcours du faisceau hertzien BAGNOLS/CEZE - NIMES II		
			Tronçon NIMES (Les Capitelles)		
			VENEJAN		
			Zone de dégagement		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télécommunication		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio	**Décret du 16 août 1989**	**France Télécom**	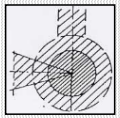
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres d'émis-	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage d'une station et sur le		
	sion et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	parcours du faisceau hertzien MENDE- NIMES		
		postes et des communications électroniques.	Tronçon SOUDORGUES		
			NIMES (Les Capitelles)		
			Zone de dégagement		
			Décret du 30 mars 1990		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage de station et sur le		
			parcours des faisceaux hertziens NIMES-GENERAC		
			Tronçon NIMES- GENERAC		
			Zone de dégagement		
			Décret du 30 mars 1990		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage de station et sur le		
			parcours des faisceaux hertziens NIMES-BEAUCAIRE		
			Tronçon NIMES-BEAUCAIRE		
			Zone de dégagement		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télédiffusion		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radio-	**Décret du 4 août 1980**	**Télédiffusion de France**	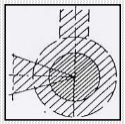
	radioélectriques concernant la protection	électriques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage des centres		
	d'émission et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	radioélectriques		
		postes et des communications électroniques.	CARCASSONNE (Pic de Nore) - MONT DE LA CAUME		
			Station NIMES (Les Capitelles)		
			Zone secondaire de dégagement (758 - 484)		
			Décret du 4 août 1980		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage des centres		
			radioélectriques		
			CARCASSONNE (Pic de Nore) - MONT DE LA CAUME		
			Section MONTPELLIER (St-Baudile)		
			NIMES (Les Capitelles)		
			Zone spéciale de dégagement (758 - 485)		
			Décret du 4 août 1980		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage des centres		
			radioélectriques		
			CARCASSONNE (Pic de Nore) - MONT DE LA CAUME		
			Dérivation NIMES (Les Capitelles)		
			NIMES (centre de production)		
			Zone spéciale de dégagement (758 - 487)		

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télédiffusion		
P T 2	Servitudes relatives aux transmissions	Servitudes de protection des centres radioélec-	**Décret du 4 août 1980**	**Télédiffusion de France**	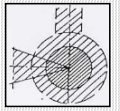
	radioélectriques concernant la protection	triques d'émission et de réception contre les	fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
	contre les obstacles, des centres d'émis-	obstacles instituées en application des articles	les obstacles applicables au voisinage des centres		
	sion et de réception exploités par l'Etat.	L. 54 à L. 56 et R. 21 à R. 26 du code des	radioélectriques		
		postes et des communications électroniques.	CARCASSONNE (Pic de Nore) - MONT DE LA CAUME		
			Station NIMES (centre de production)		
			Zone secondaire de dégagement (758 - 488)		
			Décret du 29 septembre 1982		
			fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre		
			les obstacles applicables au voisinage des centres		
			radioélectriques		
			CENTRE PRODUCTION		
			Zone secondaire dégagement (758 - 1395)		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		TELECOMMUNICATIONS			
			Télécommunications		
P T 3	Servitudes relatives aux réseaux de	Servitudes attachées aux réseaux de télécom-	**Arrêté du 18 septembre 1956**	**France Télécom**	
	télécommunications.	munications instituées en application des articles	Câble TARASCON-NIMES		
		L.45-1 et L.48 (alinéa 2) du code des postes et	**Arrêté du 27 novembre 1957**		
		des communications électroniques	câbles NIMES - SOMMIERES		
			Arrêté Ministériel du 25 octobre 1989		
			portant déclaration de servitude d'utilité publique relative		
			au câble souterrain interurbain de télécommunications		
			artère Avignon - le Perthus section Vauvert - Nîmes		
			Arrêté Ministériel du 25 octobre 1989		
			portant déclaration de servitude d'utilité publique relative		
			au câble souterrain interurbain de télécommunications -		
			artère AVIGNON-LE PERTHUS		
			Section VAUVERT-NIMES		

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		DEFENSE NATIONALE			
A R 3	Servitudes concernant les magasins à poudre	Zones et polygones d'isolement créés en appli-	**Décret du décret du 26 novembre 1962**	**Défense**	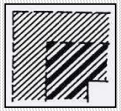
	de l'armée et de la marine	cation de la loi du 8 août 1929 concernant les	portant classement du dépôt de munitions du Camp des Garrigues	**EID**	
		servitudes autour des magasins et établissements	**Décret du 15 janvier 1974**	**Montpellier**	
		servant à la conservation, à la manipulation ou à	portant modification du polygone d'isolement du dépôt de		
		la fabrication des poudres, munitions, artifices ou	munitions du Camp des Garrigues		
		explosifs	**Décret du 24 mai 1974**		
		Articles applicables : L 5111-1 et suivants	portant classement d'un dépôt de munitions et création d'un		
		du Code de la Défense	polygone d'isolement autour de son emprise		
			base d'aéronautique navale de Nimes-Garons		
			Décret du 30 mai 1978		
			portant classement du dépôt d'engins Air-Mer-de la base de		
			l'aéronautique Navale de NIMES-GARONS et création d'un		
			polygone d'isolement autour de son emprise		
			Décret du 28 août 1990		
			portant modification du polygone d'isolement du dépôt de		
			munitions de la base d'aéronautique navale de NIMES-GARONS		
A R 6	Servitudes aux abords des champs de tir	Servitudes aux abords des champs de tir créées	**Décret du 17avril 1970**	**EID Montpellier**	ZONE NM
		en application de l'article 25 de la loi du	Zone NM au P.L.U.		
		13 juillet 1927			
		Article applicable :			
		L 2161-1 du Code de la Défense			

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE	CATEGORIES DE SERVITUDES	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE	SYMBOLE GRAPHIQUE
		SALUBRITE PUBLIQUE			
		Cimetières			
I N T 1	Servitudes au voisinage des cimetières	Servitudes relatives aux cimetières instituées	**Décret du 7mars 1804**	**Agence Régionale de Santé (ARS)**	
		par les articles L.2223-1 et L.2223-5			
		du code général des collectivités territoriales			
		SECURITE PUBLIQUE			
P P R i	Plan de Prévention des Risques d'Inondations	Servitude relative au Plan de Prévention	**Loi n°95-101 du 2 février 1995**	**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**	
		des Risques Naturels Prévisibles institués			
		par les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1	**Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003**		
		à R.562-10 du code del'Environnement			
			Décret n°2005-3 du 4 janvier 2005		
			Arrêté préfectoral du Gard n°2012059-0003 du 28 février 2012		
			approuvant le Plan de Prévention des Risques d'inondations		
			sur la commune de Nimes		
		Modification du Plan de Prévention	**Arrêté préfectoral du Gard n°2014 - 185-0030 du 04 juillet 2014**	**Service Observation Territoriale Urbanisme et Risques**	
		des Risques Naturels Prévisibles	**approuvant la modification du Plan de Prévention des Risques**		
			d'inondations sur la commune de Nimes		

TABLEAU D' ASSEMBLAGE : 1/100 000ème

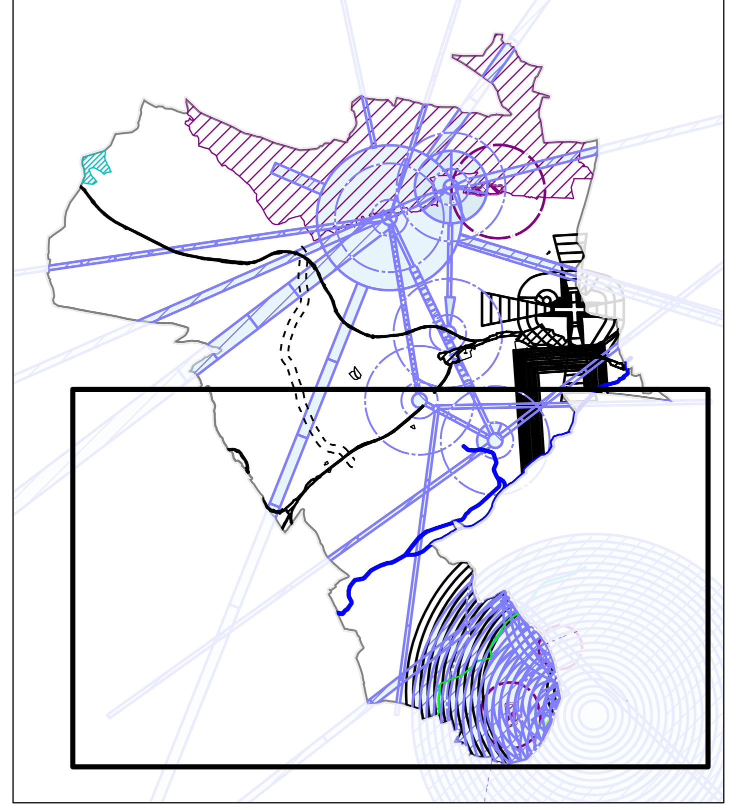

Légende

- T5 - Zone dégagement aérodrome
- EL 11 - Route Express
- PT3 - Communication téléphonique
- A2 Irrigation - réseau BRL
- INT1 - Cimetières
- A4 - Cours d'eau domaniaux
- A3 - Zone de Protection - Irrigation drainage
- T1 - Voies férrées

Layer

- AR3 - Polygone d'isolement
- AR3 - Dépôt de munitions
- AR3 - Enceinte poudrière
- AR3 - Zone de protection
- AR6 - Champs de tir
- AS1 - Périmètre protection immédiate
- AS1 - Périmètre rapproché
- PT1 - Zone de garde
- PT1 - Zone de protection
- PT2 - Zone primaire de dégagement
- PT2 - Zone spéciale de dégagement
- PT2 - Zone de dégagement
- PT2 - Zone secondaire de dégagement
- PT2 - Interdiction lignes aériennes HT/MT/BT
- PT2 - Interdiction lignes aériennes HT/MT

DEPARTEMENT DU GARD

NÎMES

Plan Local d'Urbanisme

SERVITUDES
A2 - A3 - A4
AR3 - AR6 - AS1
EL11 - INT1 - T1 - T5
PT1 - PT2 - PT3

1ère Modification

Echelle : 1/12 000

PLANCHE

SUD

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ	MODIFICATION SIMPLIFIEE	RÉVISION ALLÉGÉE	MISE À JOUR
le 29/05/2010	le 30/09/2017	le 07/07/2018	le / / .	le / / .	le / / .